

p.B.41.21.Youg.

original : sin (10)

kopie : brf jac pgf KT

belgrade

16.2.1989

10.30 h

u r g e n t

20 hhhhh

div. pol. 1

c a s s a l i h i

votre lettre du 6.2.89 (conseil etat geneve)

1. puis vous confirmer decision presidence rsfy du 23.12.88 de gracier tous les condammes pour delit d'opinion vise a art. 133 code penal federal. 25 personnes ont beneficie de cette mesure (liberation) et 2 ont vu peines commuees en condamnations avec sursis.

2. comme conseil d'etat ge le releve lui-meme, jugement condamnant, resp. confirmant condamnation salihí ne se fonde pas sur art. 133 precite, mais principalement sur art. 114 et 136 cp. intervention ne pourrait donc etre concevable qu'en faisant appel a bonne volonte yougoslave, comme l'avons fait par le passe. on ne peut pas parler, en occurrence, d'element nouveau.

3. il vous souviendra que demarches "informelles et personnelles" ont eu lieu en mai et septembre 1987 apres ministre interieur kvkcontacts leutert-vasiljevic). niveau premier collaborateur avait ete choisi a dessein. entre-temps, circonstances et "environnement politique" ont change: confirmation jugement en deuxieme instance, refus kopp de l'invitation culafic. de surcroit, relations bilaterales ont passe des ete 1988 par phase difficile que savez. tout recemment, evolution dans rapports ae-le-yu a jete nouveau froid, dans mesure ou suisse est percue ici comme principale responsable et instigatrice de la recente decision des six de surseoir a dialogue exploratoire sur accord commercial (ministre ee loncar, rencontre hier, m'a fait tres nettes allusions dans ce sens, a instar nombreux autres interlocuteurs officiels).

4. c'est dire que, dans present climat, chances que intervention aboutisse me paraissent minimales, a l'heure ou yougoslaves sont moins enclins que jamais a nous faire fa-veurs, qui plus est unilaterales.

./.

16.02.89 13.30 -o- mk

5. propositions:

a) suis évidemment prêt à utiliser ancien canal leutert au ministère intérieur, mais absence mon premier collaborateur jusqu'à semaine prochaine ne me permet pas action immédiate.

b) une demande d'audience à mon niveau chez ministre lui-même ne me paraît pas opportune, d'autant moins en cette période de vacance gouvernementale (culafic ne sera très probablement pas du futur cabinet markovic).

c) verrai djukic avant son départ pour berne (il a accepté date du 1.3.) et pourrais lui en toucher un mot, si le desirez.

6. à mon avis, démarche - en particulier auprès ministère intérieur - n'a de sens que si liée à perspective, même tenue, de succès. elle ne devrait en tout cas pas être contreproductive. m'obligeriez en me faisant tenir rapidement vos instructions sur trois possibilités mentionnées sous ch. 5. simonin